

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUN 2018**

Délibération : **N° 2018-06- 87**
 OBJET : **CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC CELTOMANIA
2018-2019-2020**
 Nomenclature : **1.3.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2018 06 87 -
Annexe N° 4 Convention
triennale Celtomania 2018-
2019-2020.pdf

Le vingt-cinq juin deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix huit juin deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Catherine HENRY donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Michel RINCE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membre absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Madame Isabelle GROLLEAU

Treillières s'inscrit, depuis plusieurs années, dans la programmation du festival Les Celtomania qui met en réseau un collectif d'organisateur autour d'une programmation de manifestations culturelles ou festives ayant un lien avec la Bretagne et les Pays Celtiques. La 29e édition se déroulera du 5 octobre au 11 novembre 2018.

Le conseil d'administration de l'association Les Celtomania a récemment pris la décision de mettre en place une convention triennale avec ses partenaires (communes) pour garantir une certaine stabilité financière sur la durée. Par ailleurs, après 29 années de coordination bénévole des Celtomania, le président de ce festival passe le relais et l'association confiera cette mission à une coordinatrice sur la base d'un emploi rémunéré. Cette dernière se formera lors de l'édition 2018, avant de prendre les rênes en 2019.

Parallèlement, le montant de la participation des communes de moins de 25 000 habitants, passera de 600 euros à 700 euros annuels : la dernière augmentation ayant eu lieu il y a 10 ans.

En contrepartie, Celtomania continuera d'assurer :

- Les frais de promotion du festival avec des professionnels du département (réalisation graphique, édition des brochures, affiches, flyers, site internet dédié...).
- La distribution gratuite d'un CD au prorata de la jauge de la salle de spectacle.
- Une fourniture technique gratuite (son et petit éclairage) pour les petites salles non équipées (200 places).

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20180625-2018-06-87-DE
Date de télétransmission : 28/06/2018
Date de réception préfecture : 28/06/2018

- La possibilité de programmer deux événements (ex : concert/film ou concert/exposition).

Pour cette nouvelle édition 2018, Treillières proposera un concert des Outside Duo, le vendredi 9 novembre à 20h30, dans l'Espace Simone-de-Beauvoir.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la convention triennale de partenariat avec Celtomania incluant le montant de 700 euros annuels ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer cette convention et tout document y afférant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 25 juin 2018
Le Maire, Alain ROYER.

